



Règlement concours photo

« Ombres et lumières sur les zones humides »
A vous de mettre en lumière les zones humides !

Le SMABACAB organise un concours photo amateur gratuit

Du 1^{er} février au 28 février 2022

La participation au concours photo entraîne l'acceptation du présent règlement

Le thème

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, le SMABACAB développe des actions en faveur de la valorisation de ces milieux. La mise en place d'un concours photo a pour objectif d'éveiller un intérêt pour les marais, les tourbières et autres prairies qui jalonnent notre territoire.

Les photographies seront classées par un jury et exposées à la Maison de l'Eau, à Saint-Fraigne.

Conditions de participation

Le concours photo est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs. Chaque participant peut présenter **une seule photo** dont il s'engage à être l'unique auteur.

Le concours sera ouvert du **1^{er} février au 28 février 2022**. En dehors de cette période, aucune photo ne pourra être acceptée.

Les photographies seront uniquement acceptées sous format numérique et devront être accompagnées des informations suivantes :

- ♣ Nom / Prénom / Age du participant - Catégorie
- ♣ Adresse – téléphone
- ♣ Informations sur le lieu et la date de la photographie
- ♣ Titre de la photographie

- ♣ Ajouter la mention : Certifie ne pas être photographe professionnel, avoir pris connaissance du règlement et y adhérer de façon pleine et entière et l'exactitude des informations communiquées.

Les candidatures seront envoyées par mail : n.auffret@smabacab.fr et j.blancant@smabacab.fr

Détails techniques

Pour participer au concours, les photographies doivent remplir les conditions suivantes :

- ♣ Respecter le thème « Ombres et lumières sur les zones humides » et doivent être prises sur le territoire du SMABACAB (voir carte)
- ♣ Les photographies seront au format numérique et doivent être de la meilleure résolution et qualité possible
- ♣ Couleurs et noir et blanc acceptés
- ♣ Aucune marque ni aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers. Les participants garantissent à l'organisateur que les photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Toutes les photographies avec du contenu inapproprié seront supprimées.

Utilisation des photographies

Les gagnants feront l'objet d'une exposition à la Maison de l'Eau. En fonction du nombre de participants, l'ensemble des œuvres pourront y être exposées. Les participants acceptent l'exposition de leur œuvre.

L'œuvre est déclarée sans valeur commerciale. Certaines photos pourront faire l'objet d'une cession de droit sans contrepartie financière entre le SMABACAB et l'auteur, après accord, dans le cadre de la communication non lucrative du SMABACAB.



Jury et critères de sélection

Le jury est présidé par Monsieur le Président du SMABACAB et sera composé :

- ♣ D'élus au comité syndical du SMABACAB
- ♣ D'un photographe professionnel
- ♣ D'une ingénieure du SIAEP Nord-Ouest Charente

Il se réunira pour sélectionner les gagnants dans chacune des catégories, selon les critères suivants : mise en avant de la zone humide, originalité de la prise de vue et esthétisme d'ensemble.

Catégories et récompenses

Les photographies seront réparties dans 3 catégories :

- ♣ Un prix « jeune artiste » (de 6 à 12 ans)
- ♣ Un prix « talent ado » (de 13 ans à 17 ans)
- ♣ Un prix adulte

En fonction du nombre de photographies, les mieux classées seront exposées à la Maison de l'Eau en format A4, les gagnants seront mis en avant dans l'exposition de leur œuvre en format A3. L'exposition débutera en fin mars et durera jusqu'au samedi 4 juin, jour de l'inauguration des Jardins éphémères de l'Isle Nature.

Les gagnants pourront récupérer leur photographie et leur lot à l'issu de l'exposition.



Légende

- Cours d'eau
- Zones urbanisées
- Communes SMABACAB
- Boisements et haies

